

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34

Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr
Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2023 02609
VENTE HECTARE / EL HADRATI
Suivi par : FDP/CM
V/Réf :

Maître Florence DOMINGO-PLANES, Notaire soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence Domingo-Planes", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au capital de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18 Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

Monsieur Mohamed EL HADRATI, Electricien, et Madame Lalla Wessal BADAOU, Sans emploi, demeurant ensemble à TOURNEFEUILLE (31170), 42 rue de la Montjoie.

Nés, savoir :

Monsieur à DOUAR EL MAKHZEN (MAROC), le 31 décembre 1975.

Madame à CASABLANCA (MAROC), le 26 décembre 1984.

Monsieur et Madame EL HADRATI mariés à la Mairie de CASABLANCA (MAROC), le 20 septembre 2013, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, sans modification depuis.

Tous deux de nationalité marocaine.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

REVEL (Haute-Garonne)

Terrain à bâtir situé à REVEL (31250), 17 rue des Blés d'or.
Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZM	473	LOURMETTE NORD	04 a 35 ca
Contenance totale				04 a 35 ca

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (43.500,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à CINQ MILLE HUIT CENT SIX EUROS (5.806,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de TRENTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (37.694,00 €).

Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois.

Florence DOMINGO-PLANES

